

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 Juillet 2017 à 18h30

L'an deux mil dix-sept le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 3 juillet deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur GUILBOT Johan, Maire**.

Présents : BERNARD Danielle, COULON Georges, FAVREAU Claude, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale LEIGLAT Marc, LIGOUT Catherine MINETTE Aurélien, OUVRARD Sébastien, PAIN Jacky,

Excusés avec pouvoir : CARRE Liliane donne pouvoir à GUILBOT Johan

Absents : BLAINEAU Pascal
THOMAS Yoann

Secrétaire de séance : Pascale GIRARD

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :

23 Attribution de marché – Travaux De Création Du Réseau Pluvial

24 Réseau Assainissement - les Mottes - Etude d'incidence- SICAA

20170710-01 Création réseau pluvial "Route des Mottes"

Monsieur le Maire rappelle que pour les travaux du réseau pluvial Route des Mottes un avis à publicité (Marché inférieur à 90.000 €) a été émis le 23 Mai avec une réponse pour le 26 Juin 2017. 3 entreprises ont soumissionné et l'ouverture des plis a été effectuée le 3 juillet dernier. Après analyse du cabinet AM.I, Monsieur GIRAUD notre maître d'œuvre sur ce projet, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise EIFFAGE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour les travaux de création du réseau pluvial sur la route des Mottes pour un montant TTC de 69.691,20 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'Entreprise EIFFAGE pour un montant TTC de 69.691,20 €.

20170710-02 Réseau Assainissement - les Mottes - Etude d'incidence- SICAA

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 1er juin 2017 une participation auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avait été sollicitée dans le cadre d'études pour une éventuelle installation de station d'épuration aux Mottes. La proposition par la SICAA de réaliser cette étude est de 2.850 € HT. Monsieur le Maire informe avoir reçu un avis favorable de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une subvention de 1.710,00 € soit 60% du cout de l'étude HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la proposition du Cabinet SICAA pour la réalisation de l'étude d'incidences sur l'Eau pour un cout HT de 2.850,00 €
AUTORISE Monsieur le Maire à signer à tous les documents se rapportant à ce dossier..

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
 Les délibérations numérotées 20170710- 01 à 20170710- 02 ont été publiées le 11 juillet 2017 et
 transmises en préfecture le 11 Juillet 2017.
 Au registre ont signé les membres présents.

GUILBOT Johan		FAVREAU Claude	
DUPUY Jean-Claude		GAUTRON Bruno	
CARRE Liliane		BERNARD Danielle	
BLAINEAU Pascal		COULON Georges	
GIRARD Pascale		LEIGLAT Marc	
LIGOUT Catherine		MINETTE Aurélien	
OUVRARD Sébastien		PAIN Jacky	
THOMAS Yoann			